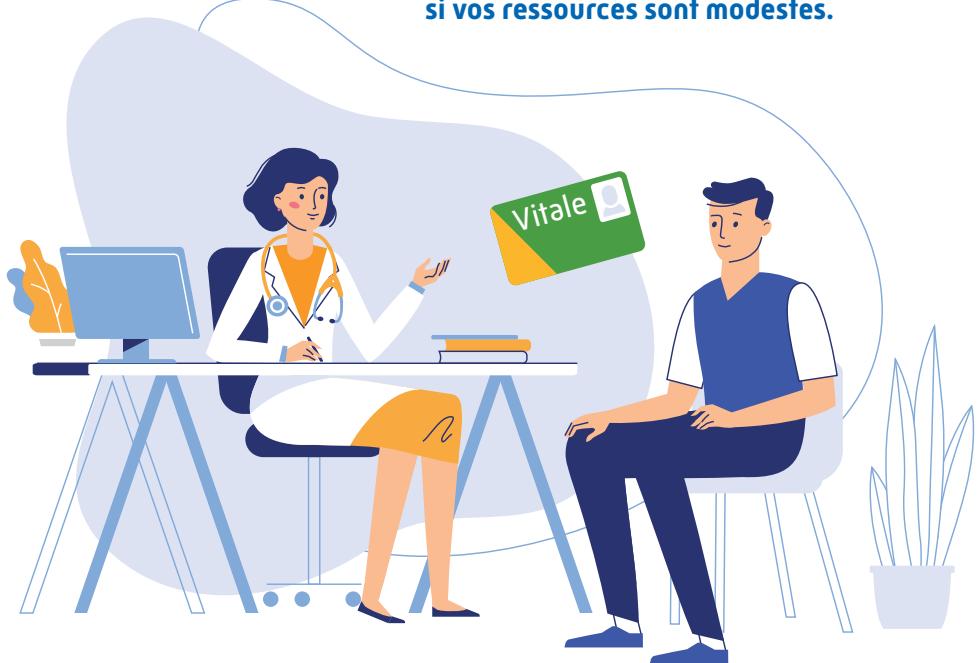




L'ESSENTIEL

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE POUR LES MOINS DE 25 ANS

Avec la Complémentaire santé solidaire,
vous ne payez pas vos frais médicaux
si vos ressources sont modestes.



**Vous ne payez ni consultation ni dépassement chez le médecin,
en pharmacie, à l'hôpital**



EN PRATIQUE



Le coût de la Complémentaire santé solidaire dépend de vos ressources :

- soit elle coûte moins d'1 euro par jour par personne
- soit elle ne vous coûte rien



Pour faire une demande Complémentaire santé solidaire quand on a moins de 25 ans, il faut :

- ne plus habiter chez vos parents
- ET avoir rempli une déclaration de revenus séparée de vos parents, ou vous engager à le faire
- ET ne pas recevoir de pension alimentaire ou vous engager à ne plus en recevoir



Si vous ne remplissez pas ces 3 conditions, vous pouvez peut-être bénéficier de la Complémentaire santé solidaire avec vos parents.



Avec ou sans Complémentaire santé solidaire, si vous avez moins de 25 ans, vous bénéficiez :

- d'un rendez-vous annuel offert chez le dentiste
- de la contraception gratuite
- de 12 séances chez un psychologue offertes chaque année

Notes



Et sur **ameli.fr...**

Pour savoir si vous pouvez demander la Complémentaire santé solidaire, répondez aux questions sur le simulateur d'[ameli.fr](#)